

Mra Mme Michel Guesne  
1482 rue du Noulin  
76480 Jumièges

le 23 Juin 2021

S3SS

→ Amélie

à

Monsieur le Président de la Métropole  
Rouen-Normandie,

objet : PLU  
modification n°2

Arrivé au PP Austreberthe Cailly  
le 25 JUIN 2021  
Métropole  
Rouen-NORMANDIE  
PPAC 2021



Monsieur le Président,

Par courrier du 02/09/2019, je vous demandais la division de notre propriété cadastrée, section A214 d'une surface de 7230 m<sup>2</sup> située rue du Noulin à Jumièges, propriété construite en 1972 et que nous habitons depuis cette date.

Comme je le soulignais dans ce courrier, les points justifiant le refus du C.U. ne sont pas "recouvrables" en ce sens que la PLU en vigueur note que le projet a pour ambition, entre autres, de protéger les espaces agricoles et naturels mais notre parcelle ne peut être destinée à l'activité agricole puisqu'elle est bâtie depuis 1972... et que, d'autre part, la surface, la desserte en eau, électricité sont assurées.

Aujourd'hui, suite à l'avis d'enquête publique pour la modification n°2 PPAC 2021

Qui porte, entre autres, sur la modification de zonage à Junèges, je reviens vers vous pour vous demander de bien vouloir m'accorder la possibilité de reprendre la demande de détachement sur notre parcelle construite de 7230m<sup>2</sup> (soit 4000m<sup>2</sup> et 3230m<sup>2</sup> environ.)

D'avance, je Vous remercie et Vous prie,  
d'agrèer, Monsieur le Président,  
mes salutations respectueuses,

